



Pas de changement d'intitulé de poste depuis 18 mois ...

Par zero25

Bonjour à tous,

je viens aujourd'hui sur ce forum, afin d'avoir une première approche concernant mon cas.

Je travaille dans le BTP, chez XXXXXX, j'ai fait 10 ans en Maçon TP (même entreprise), passé un diplôme chef d'équipe en interne, et il m'a été proposé en octobre 2021 le poste de Géomètre Topographe, proposition que j'ai accepté.

Mais j'ai rapidement compris que la hiérarchie de groupe n'était pas forcément d'accord avec la décision de mon chef d'agence de me faire évoluer. Je suis très patient

Mais maintenant ça fait 17 mois, pas d'avenant, pas de changement d'échelon, toujours Maçon TP sur ma fiche de paie...

Situation qui est de plus en plus absurde étant donné le nombre d'étude de projet que je travaille, qui me rapproche un peu plus encore du bureau d'étude.

Comme je leur ai dit, on a rarement vu un maçon travailler avec des logiciels et 3 écrans.

On m'a fait miroiter un changement en Septembre, puis on m'a dit Mars.. Et là je vais voir mon chef et il me dit que non, il n'y a rien de prévu.

J'ai envoyé un mail à la DRH, sans réponse

J'aimerais savoir quoi faire, quels sont mes droits

Je vous remercie

Par AGEorges

Bonjour zéro25,

Votre exposé présente deux facettes.

Technique. (Évidemment il ne peut s'agir d'un jugement quelconque sur vos capacités personnelles, n'est-ce pas !)

Maçon ou Chef d'équipe (de maçons ?) et géomètre-topographe, ce n'est pas du tout le même métier. Vous ne parlez pas de formation du tout. Au minimum, on peut s'interroger sur la validité de ce passage.

Hiérarchique.

Quels sont les pouvoirs de votre chef d'agence sur le personnel. Dispose-t-il du pouvoir de reclassement d'un salarié brillant ? Peut-il embaucher directement, voire licencier ?

Si vous voulez, soit son poste lui attribue la responsabilité de votre changement, soit pas.

S'il l'a, le "siège" doit entériner sa décision, et c'est, à mon avis, aussi à lui de se battre pour que cela se fasse. Il ne peut pas juste vous répondre "Frère Anne, je ne vois rien venir".

S'il ne l'a pas, c'est plus compliqué.

Voilà ce que je peux dire pour l'instant.

Une démarche à faire de votre côté serait d'essayer de soumettre votre cas à un conseiller prud'hommal. Officiellement, votre contrat de travail doit être en phase avec ce que l'on vous demande au quotidien. Un petit délai est toujours acceptable, mais pas des mois et des mois.

Par zero25

Merci pour votre réponse

C'est vrai que je me suis pas trop attardé sur le sujet personnel

Pour ce qui est de la technique, il est vrai qu'on peut se poser la question. Vu de l'extérieur ce n'est pas du tout la même chose. Et effet, entre un géomètre expert et un maçon traditionnel, on peut se demander quels sont les liens.

Mais c'est différent dans les travaux publics ou tout est plus ou moins lié.

Il y a 18 mois j'ai eu un gros changement de vie, j'ai dû déménager. Je suis allé voir mon chef d'agence avec qui je m'entend très bien, en lui disant que je ne pouvais plus assumer les allés retours, et que s'il pouvait pas me défrayer je

ne pourrais pas rester. Mais en tant que maçon c'est impossible d'être défrayer.

J'ai alors trouvé une entreprise près de mon nouveau chez moi et me prenait 2 semaines après.

Je suis délégué du personnel, bien intégré depuis 10 ans, j'ai fais beaucoup pour le CE.. il connaissait mes compétences en informatique, et mes connaissances en topo. Il m'a alors proposé le poste, de lui même, en me disant que ça tombait bien il avait embauché un projeteur, et qu'on allait créer un bureau de topo.

Depuis j'ai eu la voiture, mon ordi avec les logiciels, des formations, une station totale avec GPS gnss, qui constitue un investissement conséquent. Je me suis senti redevable pour tout ça.

Mais la patience à des limites on dirait, et tous ces mois sont pour moi du temps d'expérience "perdu", que je ne pourrait jamais argumenter auprès d'un nouvel employeur si un jour je dois changer, car aujourd'hui je suis toujours officiellement maçon.

Il est vrai que le pouvoir qu'a mon chef d'agence est, au final, assez floue. Mais ça j'en avais aucun doute avant, pour moi s'il me propose quelque chose, c'est qu'il en a le pouvoir.

Je fais partie d'une organisation syndicale, mais il est vrai que je préférerais avoir un premier avis ici

Par AGeorges

Hello zero25,

La démarche technique semblant avoir de bonnes bases (mais c'est le siège qu'il faut convaincre, pas moi !), tout tournerait donc autour du et qu'on allait créer un bureau de topo.

Si le siège a fait ce plan et que votre chef d'agence s'est rué dedans pour faire des promotions internes, il a pu se mettre à dos des décideurs du siège qui avaient d'autres plans. Et cela vous retombe sur le dos.

Pour ma part, je vois tout de même une responsabilité importante de ce chef d'agence dans le retard apporté à finaliser ses propres décisions.

Le côté juridique est encore plus délicat, car tant qu'à faire d'être de mauvaise foi, le siège pourrait vous dire que vous n'aviez pas à accepter un poste sans contrat qui va avec, et que vous avez cherché votre propre malheur.

Evidemment, la faute retomberait sur votre chef d'agence, mais vous ne seriez pas vraiment avancé.

Il me semble que la meilleure action serait de faire un bilan positif de la création du bureau de topo et qu'il conviendrait ENFIN de transformer l'essai.

Je crains un peu qu'une démarche syndicale soit mal reçue par le siège et ne déclenche un retour arrière dont vous n'avez rien à gagner.